

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016
Réuni sous la présidence de M. Jacques DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : Jacques DUVIVIER, Philippe CAUBEL, Olivier ARNOLD, Ludovic HARDOUIN à partir de 19.30, Yvon GUEGAN, Amaury de LOUVENCOURT, Vincent BONIGAL, Christian RICOU, Céline CEFBER-MANDARD et Monique ALLAB.

Etait absent sans pouvoir : Ludovic HARDOUIN jusqu'à 19.30

M Vincent BONIGAL a été nommé secrétaire de séance

▪ **2016-028 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2016**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 04 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 9 voix Pour.

▪ **2016-029 : Approbation du Compte de Gestion 2015**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu M le Trésorier, Receveur Municipal de BLÉREÉ, Comptable du Trésor Public présenter le Compte de Gestion 2015
Celui-ci est approuvé à l'unanimité soit 0 voix contre, 0 abstention, 9 voix pour.

▪ **2016-030 : Approbation du Compte Administratif 2015 et Affectation des résultats**

A- Dans le souci de sauvegarder l'indépendance du Conseil Municipal, lors des séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil élit son Président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Ce formalisme repose sur la distinction qu'il convient d'opérer entre la fonction délibérative qui appartient à l'assemblée, et la fonction exécutive qui revient au Président. Dans la mesure où il s'agit, pour l'organe exécutif, de rendre compte de sa gestion à l'assemblée délibérante, il est prévu que l'exécutif se retire au moment du vote, ce retrait étant une marque de respect de la nécessaire liberté de vote des membres du Conseil Municipal. Il revient donc au Conseil Municipal d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote du compte administratif 2015.

Le Président fait part de la candidature de Mme Monique ALLAB

Dans la mesure où le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire, M le Président propose de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit Mme Monique ALLAB président(e) spéciale de séance pour l'évocation du CA 2015.

B- Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, et doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme, avant le 30 juin de chaque année.

La Présidente de séance, Mme Monique ALLAB présente le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la sortie du Président de la salle du Conseil et avoir constaté que les titres et mandats émis par la commune au compte Administratif 2015 sont conformes au compte de gestion 2015, à l'unanimité des présents et pouvoir soit à 9 voix:

- APPROUVE le compte administratif 2015 de la commune comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	777 249.95 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 235 631.55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EXEDENT	458 381.60 €
EXCEDENT REPORTE DE 2014	1 058 947.99 €
EXCEDENT DE CLOTÛRE 2015	319 917.09 €

Section d' INVESTISSEMENT

DEPENSES D' INVESTISSEMENT	979 320.04 €
RECETTES D' INVESTISSEMENT	515 906.10 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)	- 463 413.94 €
EXCEDENT REPORTE DE 2014	76 234.01 €
DEFICIT DE CLOTÛRE 2015	405 899.93 €
Restes A Réaliser (RAR) en <u>Dépenses</u> <u>2015</u>	811 998.84 €

Sous la Présidence de Madame Monique ALLAB en l'absence de Monsieur le Maire ordonnateur, Madame Monique ALLAB fait procéder au vote : Aucune voix contre, aucune abstention, le Compte Administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

2016-031 : Affectation des résultats et Vote des taxes directes locales 2016 et du Budget Primitif 2016 en présence de M le Percepteur de Bléré

Affectation des Résultats :

Avant le vote du Budget 2016, Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat 2015 comme

suit :

Investissement :

Déficit investissement 2015 : 463 413.94 €

Excédent exercice antérieur : 76 234.01 €

Solde de clôture après dissolution du CCAS : - 18 720 €

Solde de clôture Investissement cumulé après dissolution CCAS : - 405 899.93 €

Fonctionnement :

Excédent antérieur : 1 060 660.62 €

Part affecté à l'investissement : 1 717.63 €

Excédent de fonctionnement 2015 : 458 381.60 €

Solde de clôture après dissolution CCAS : 20 486.27 €

Solde de clôture cumulé après dissolution CCAS : 1 537 815.86 €

Affectation du résultat :

Inscription au 001 en dépenses d'investissement du solde d'investissement reporté :

405 899.93 €

Inscription au 002 en recettes de fonctionnement du résultat de fonctionnement reporté :

319 917.09 €

Inscription au 1068 en recettes d'investissement : 1 217 898.77 €

Inscription des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 811 998.84 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Avec aucune voix contre, aucune abstention, l'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les taux communaux, pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 10.80
- Taxe foncière (bâti) : 15.51
- Taxe foncière (non bâti) : 52.82

Il est proposé, pour l'année 2016, que les taux restent inchangés soit :

- Taxe d'habitation : 10.80
- Taxe foncière (bâti) : 15.51
- Taxe foncière (non bâti) : 52.82

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil, approuve ces taux pour l'année 2016.

Vote du Budget Primitif 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2016.

Ce budget s'équilibre :

- Pour la section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à :
1 628 528.54 €
- Pour la section d'Investissement en recettes et en dépenses à :
2 424 497.20 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le Budget Primitif 2016 à l'unanimité, à savoir 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix Pour.

▪ **2016-032 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 04/03/2016.**

- Accord pour 1 bon de commande **SIMIER** pour l'achat de fleurs pour le Concert Diabolus in Musica en l'église d'un montant TTC de 60.00 € imputé au compte de fonctionnement 62325.
- Acceptation du devis **Anne DELAHAYE** pour la création d'un arrosage automatique dans les parterres du parking mairie d'un montant TTC de 1613.77 € imputé au compte d'investissement 2128 opération 175
- Acceptation du devis **LAIGNEL** pour la prestation repas du banquet des anciens du 24 avril 2016 d'un montant TTC de 2 628.00 € imputé au compte de fonctionnement 62328
- Accord pour 1 bon de commande **BOLLORE ENERGIE** pour la livraison de fioul au 2 rue Rabelais d'un montant TTC de 1044.00 € imputé au compte de fonctionnement 60621.

- Acceptation du devis **CMPC** pour l'achat de raticides d'un montant TTC de 876.54 € imputé au compte de fonctionnement 60624.
- Acceptation du devis **Galoche de Farfadet** pour la prestation balade déambulatoire sur le thème du Loup pour les journées du Patrimoine d'un montant TTC de 1480.00 € imputé au compte de fonctionnement 611.
- Acceptation du devis **A tous les Temps** pour la prestation d'animations médiévales lors de la Foire aux Chèvres 2016 d'un montant TTC de 300.00 € imputé au compte de fonctionnement 62326.
- Acceptation du devis **Imagidée** pour la réalisation d'une autre bache publicitaire pour le fête de la bière d'un montant TTC de 192.72 € imputé au compte de fonctionnement 62322.
- Accord pour 1 bon de commande **FACILE FETE ET DECO** pour l'achat de décoration de table pour le banquet du 24 avril imputé au compte de fonctionnement 62328.
- Acceptation du devis **CHARDRON** pour la prestation dessert, apéritifs et pains du banquet des anciens du 24 avril 2016 d'un montant TTC de 450.00 € imputé au compte de fonctionnement 62328
- Acceptation de 2 devis **CMPC** pour l'achat de 6 pots de peinture sol extérieures blanches et jaunes pour la réfection des passages piétons et zébra d'arrêts scolaires d'un montant TTC de 687.10 € imputé au compte de fonctionnement 60624
- Acceptation du devis **MAISA37** pour des réparations sur l'Iseki d'un montant TTC de 518.27 € imputé au compte de fonctionnement 61551
- Acceptation du devis **J.GRONDEAU Carreleur à Genillé** pour le remplacement de la faïence salle de bain au 11 rue du stade suite réalisation d'une douche à l'italienne d'un montant TTC de 1 120.57 € imputé au compte de fonctionnement 6152281
- Accord pour 1 bon de commande **CHAVIGNY** pour la livraison de 1000 L de Gasoil à l'atelier pour le car scolaire d'un montant TTC de 1049.88 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Acceptation du devis **LAIGNEL** pour la prestation de 300 repas choucroute de la Fête de la Bière du 28 mai d'un montant TTC de 2700.00 € imputé au compte de fonctionnement 62322
- Acceptation du devis **AEB** pour la location d'un éclairage sur remorque pour la Fête de la Bière du 28 mai d'un montant TTC de 359.00 € imputé au compte de fonctionnement 62322
- Acceptation du devis **INTERMEDES** pour la prestation Atelier Gravures du 13 avril d'un montant TTC de 185.00 € imputé au compte de fonctionnement 611
- Accord pour 1 bon de commande chez **SIMIER** pour la livraison d'une orchidée à Mme DERENTY pour ses 101 ans d'un montant TTC de 40.00 € imputé au compte de fonctionnement 62325.
- Accord pour 1 bon de commande auprès de la **Renaissance Lochoise** pour l'achat de papier rouge pour la réalisation des menus du Banquet des Anciens du 24 avril d'un montant TTC de 14.60 € imputé au compte de fonctionnement 62328.
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie scolaire du 10 mai à Notre Dame d'Oé d'un montant TTC de 550.00 € imputé au compte de fonctionnement 6247
- Acceptation du devis **PMB Service** pour le renouvellement 2016 du contrat d'hébergement informatique du logiciel bibliothèque d'un montant TTC de 842.50 € imputé au compte de fonctionnement 6156
- Acceptation du devis **C'EST LA FAUTE A VOLTAIRE** pour l'achat de livres enfants pour la bibliothèque d'un montant TTC de 102.44 € imputé au compte de fonctionnement 6065
- Acceptation du devis **BUSSER-PROVOST** pour la réalisation d'un enrobé clair sur le parking mairie et St Vincent d'un montant TTC de 38 007.60 € imputé au compte d'investissement 2315 opération 167.
- Acceptation du devis **PIERRE LE GOFF** pour l'achat d'un nettoyeur vapeur pour le service entretien d'un montant TTC de 2100.00 € imputé au compte d'investissement 2158 opération 170
- Acceptation du devis **BATICONSULT** pour a réalisation de tests d'infiltrométrie et contrôles réglementaires dans les 4 futurs logements St Vincent Phase 2 d'un montant TTC de 1526.40 € imputé au compte d'investissement 2313 opération 166

- Acceptation du devis **LESPAGNOL** pour le remplacement des volets roulants sur les 5 logements St Vincent Phase 1 suite avis ABF d'un montant TTC de 2648.76 € imputé au compte d'investissement 2315 opération 151
- Acceptation du devis **BUSSER-PROVOST** pour l'installation d'une sortie sur chemin avec pose d'un portail au 3 rue Rabelais comme convenu dans l'acte notarié lors de la cession de portions de parcelles d'un montant TTC de 900.00 € imputé au compte d'investissement 2158 opération 153.

▪ **2016-033 : Fête de la Bière 28 Mai 2016 (tarifs, organisation...)**

M le Maire donne la parole à M Hardouin qui informe qu'après diverses réunions avec les associations communales, et certains élus, les différentes tâches ont été réparties et différents tarifs pour la « Fête de la Bière 2016 » ont été proposés.

Seront présents : Différents Exposants couteliers, brasseurs... défilé de motos le matin... Le comité des fêtes prendra à sa charge la buvette et l'intégralité des repas. Les animations et le concert de fin d'après-midi seront pris en charge par la commune, le secrétariat est chargé de commander 800 bracelets comme l'an passé. Une annonce sous format A4 paraîtra dans La Brise de Mai.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le tarif du Concert de la « Fête de la Bière 2016 » comme suit :

- **Entrée Concert Rock avec 5 groupes différents: 10 € par personne**

Le secrétariat est chargé d'envoyer un mail générique pour trouver des bénévoles ainsi qu'une insertion sur le panneau d'information. La réunion est fixée le samedi 30 avril à 10h00 Salle Polyvalente.

▪ **2016-034 : Choix devis-Muret de soutènement de l'Atelier Communal**

M le Maire donne la parole à M Ludovic HARDOUIN, responsable technique qui présente 3 devis pour la réalisation d'un muret de soutènement à l'atelier communal rue de la vieille chaussée:

1. Ets Stéphane PERRAULT de St Georges d'un montant TTC de 14 379.12 € - **mais pour un linéaire plus important. si on ramène le devis sur le même linéaire que les deux autres, on arrive à 9 586,08 €, mais sans le drain ni l'enduit, il est donc plus cher.**
2. Ets PEGUÉ-ROBIN de Le Liège d'un montant TTC de 10 784.64 €
3. Association d'insertion ORCHIS de Loches d'un montant TTC de 12 117.00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de retenir l'Ets PEGUÉ-ROBIN de Le Liège pour un montant de 10 784.64 € TTC

M HARDOUIN ajoute avoir tous les éléments pour faire le choix du nouveau tracteur agricole d'occasion en complément de l'actuel:

1. CLOUÉ : CASE IH à 29 500 € - année 2005 - 5500 heures
2. CLOUÉ : CASE IH à 31 000 € - année 2007 - 4600 heures
3. LOISEAU : MASSEY FERGUSON 5455 à 42 000 € - année 2010 - 4800 heures
4. MAISA : SAM à 36 000.00 TTC - année 2005 - 2800 heures

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de retenir le SAM de chez MAISA pour un montant de 36 000 € TTC.

M HARDOUIN est chargé de renégocier le montant à la baisse.

▪ **2016-035 : Questions Diverses :**

- **Prochain conseil municipal** : il aura lieu le jeudi 09 juin 2016 à 19h30
- **Cérémonie du 8 Mai et Inauguration de la Place René MIRAULT** : Le rendez-vous est fixé à 10h15 devant la mairie. L'inauguration de la place aura lieu vers 11h15 avec l'ensemble de la famille du Capitaine. Le projet de plaque est à revoir en

fonction des remarques évoquées. Celle-ci sera posée par les agents techniques sur le 1^{er} candélabre en arrivant sur le parking.

- **Fête de la Biodiversité Storengy le 19 mai 2016** : M le Maire rend compte de son entretien avec le directeur de Storengy qui organisera une rencontre entre les élus concernés et une exposition sur la Biodiversité sera proposée aux élèves de Céré-la-Ronde. Les institutrices seront associées à ce projet. La commune prêtera gracieusement la salle ainsi que le car scolaire pour le déplacement sur site.
- **Fête de la musique du 19 juin au stade : Après le Club Soleil d'Automne, c'est maintenant** le Comité des Fêtes qui assurera l'organisation de la fête de la musique. Le Comité prendra à sa charge l'animation et la buvette alors que les repas Paëlla seront assurés par l'union des commerçants.
- **Fête des Ecoles du 25 juin à Céré la Ronde** : Les agents communaux assureront les navettes pour les répétitions si nécessaire. Le barnum de Genillé sera demandé en complément de celui de la commune.
- **Fête du 14 juillet** : Les repas et animations de l'après-midi seront comme tous les ans pris en charge par le Comité des Fêtes. Pyro-Fêtes est retenu pour assurer le feu d'artifice moyennant 3 290.00 € et le bal sera animé par Dany BENNETT moyennant 960.00 €.
- **M Ricou a rendu compte de la Commission prospective sur les mutualisations à laquelle il a assisté à la CCBVC**
- **Eveil de Nanteuil le 16/4** : Après discussion et à titre exceptionnel suite à un malentendu, le coût de la troupe de 300 € sera pris en charge par la commune, les recettes entrées et buvettes seront encaissées par le Comité des Fêtes.
- **Cabinet Médical** : M le Maire donne lecture d'un courrier en date du 03 mars reçu en copie du Dr Nicolas de Saint Georges sur Cher. Une demande d'exercer sur la commune de Céré-la-Ronde a été faite par ses soins auprès du Président du Conseil de l'Ordre des Médecins d'Indre et Loire. Un médecin assurera peut-être des permanences au Cabinet Médical dans un futur proche..

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h45